



DECLARATION DU SE-UNSA A LA CAPD DU 7 FEVRIER 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Comme on pouvait s'y attendre, **la liste est longue des sujets de préoccupation** depuis la rentrée scolaire et nous n'avons pas l'intention de balayer la poussière sous le tapis **parce que 5 mois se sont écoulés sans réunir de CAPD**. Notre intervention portera essentiellement sur le **contexte social**, les **injonctions ministérielles**, la **direction d'école**, nos **retraites**, l'**inclusion scolaire**, les **AESH**.

La question du **contexte social** selon le Se-Unsa, se résume en fait à un président convaincu qu'il peut s'exonérer des corps intermédiaires pour réformer fondamentalement son pays. Fort de son élection démocratique mais surtout de cette détermination pressée qui veut faire l'économie des temps de concertation, il pratique l'effet d'annonce à grands renforts de plans de communication. C'est dans le même esprit que Jean-Michel Blanquer repoussera d'un revers de manche, dès sa prise de fonctions, tous les avis qui pouvaient apporter de la mesure dans ses réformes ou remettre en cause sa conception dogmatique de l'École : Exit le conseil supérieur des programmes, remplacé le CNESCO, trop indépendant, réduite à sa plus simple expression la DEGESCO. Comment invoquer la confiance et dans le même temps, porter le projet CAP2022 qui supprimerait le rôle des CAPD et reviendrait de fait à "laisser seul chaque agent face à son employeur, renforçant une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif ? Les enseignants sont attachés au contrôle paritaire de la gestion de leur carrière. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée. Nous vous redemandons Monsieur l'inspecteur d'académie, de ne pas vous inscrire dans cette tendance et de redonner à cette CAPD toute sa légitimité en commençant par la réunir au moins une fois par période.

Comment s'étonner que toute une profession soit lasse voire en souffrance devant un ministre qui n'écoute pas les représentants de ses personnels et ne comprend pas que le temps éducatif a son rythme propre, déconnecté du temps politique ? Plus globalement, c'est tout un gouvernement qui a avancé à marche forcée et dans le sens des puissants. Il augmente d'une part la CSG sans forcément la compenser ; réinstaura le jour de carence, le gel du point d'indice en supprimant d'autre part l'ISF ou en défiscalisant les entreprises, qui ne renoncent pas pour autant à délocaliser au bout du compte.

La presse annonce chaque jour ici des PDG fraudeurs, là que le nombre de milliardaires a doublé depuis la crise financière de 2008 ou que 26 personnes disposent désormais d'autant d'argent que les 3,8 milliards les plus pauvres de la planète. Si certains s'étonnent encore que le gouvernement n'ait pas vu venir **le mouvement des gilets jaunes**, notre étonnement vient au contraire du fait que la colère n'ait pas surgi plus tôt. Pourtant, si les ronds-points ont mobilisé, les manifestations même unitaires du 22 mai et du 12 novembre derniers n'ont pas réussi à mobiliser les fonctionnaires de l'Education pourtant grands oubliés des mesures d'urgence. Nous y voyons le signe d'une profonde exaspération devant la perte salariale de jours de grève et la surdité de l'Etat. Faut-il rappeler que le salaire des enseignants français arrive au 20^{ème} rang sur 37 pays de l'OCDE, derrière des pays comme l'Espagne ou le Portugal ?

Dans le même temps, que dire de la **réforme systémique des retraites** confiée à un Haut-Commissaire qui tarde bizarrement à dévoiler les simulations demandées par les organisations syndicales. Probablement parce qu'elles lèveront le voile sur le manque à gagner pour les enseignants après la mise en œuvre de la retraite par points. Nous avons suffisamment payé notre approche analytique des dossiers sous la refondation de l'école pour le dire avec crédibilité aujourd'hui : **Le tableau est noir Monsieur l'inspecteur !** Et je ne suis pas en train de vous donner mon sentiment personnel au doigt mouillé. Je vous relaie ici les nombreux témoignages qui nous parviennent. Personne n'est épargné, pas même autour de cette table, par la charge de travail qui augmente, le ton injonctif qui se durcit et les moyens qui baissent ; car le budget 2019 prévoit la suppression de 2650 postes dans l'Education et de 400 postes d'administratifs.

Dans ce contexte, nous appelons les travailleurs à ne pas négliger mais au contraire à préserver et à se saisir de cet outil que sont leurs syndicats, qui est à leur disposition pour défendre leurs droits et faire entendre leur voix en respectant leur représentativité. Le syndicalisme traverse une crise profonde. Dénigré et renvoyé aux pratiques ancestrales d'un ancien monde dont on voudrait nous faire croire que la place se trouve

désormais dans les livres d'histoire. A force de le marteler, ce message trouve un écho grandissant au sein de la société tout entière.

Pour en venir aux **élections professionnelles**, ne nous voilons pas la face, il aura fallu la mobilisation de tous pour que péniblement, un électeur sur deux parvienne à surmonter la difficulté de ce scrutin numérique. On ne saurait se satisfaire de son organisation par notre employeur. Sans notre aide, ce ne sont pas 51,8 % des votants qui auraient participé mais moins de la moitié. Pourtant, malgré l'incroyable difficulté pour, ici récupérer son NUMEN, là son identifiant de vote, **le syndicalisme combattif et progressiste porté par le SE-Unsa enregistre une progression globale** de 6 573 voix en CAP nationale et de 106 voix à la CAP du Gard, nous passons de 475 voix en 2014 à 584. Le Se-Unsa reprend sa 2e place d'organisation syndicale. C'est fort de cette représentativité accrue que nous allons continuer de porter ce réformisme qui est dans notre ADN et qui nous impose de ne pas seulement s'opposer mais de proposer.

Les mouvements des « gilets jaunes » ou celui des « stylos rouges » expriment un rejet du syndicalisme et nous pensons au contraire que la structuration démocratique et la légitimité des organisations syndicales sont plus que jamais nécessaires. Face aux revendications parfois contradictoires, le gouvernement s'est d'ailleurs bizarrement tourné vers ses corps intermédiaires. A vouloir se passer du dialogue social, le président s'est retrouvé seul face à la colère du peuple, sans filtres, sans représentants.

Nous devons donc collectivement en prendre conscience et oeuvrer dans le sens de la démocratie représentative dont nous sommes tous, ici, des acteurs. Sachons nous montrer dignes de nos fonctions respectives, respectueux de nos instances et des représentants qui y siègent.

C'est la raison pour laquelle, l'UNSA a décidé que le **Grand Débat national ne se ferait pas sans nous !** Car nous savons que le moment viendra où le gouvernement prendra appui sur cette consultation pour engager des réformes... Engager par exemple des politiques de réduction de la dépense publique pour permettre des réductions fiscales. A l'UNSA, nous voulons un service public plus fort et une fiscalité plus juste ! La nuance est grande. Et il est hors de question que nous laissions s'exprimer une partie de l'opinion publique encline à défendre des propositions rétrogrades, libérales voire réactionnaires.

Parallèlement, le Se-UNSA continuera d'alerter sans relâche, au niveau local comme au national, sur les urgences à prendre en compte, depuis la médecine des personnels et de nos élèves jusqu'à nos inquiétudes de voir se multiplier **les injonctions ministérielles**. Les directrices et les directeurs, les enseignants et notre administration sont las et même en souffrance de devoir faire, défaire et refaire et sans délai.

Ainsi, les enseignants se voient imposer la totalité des animations pédagogiques, de janvier à juin, comme de simples exécutants et non plus comme des acteurs de leur parcours de formation. Nous rappelons que dans les textes, aucune animation pédagogique n'est prioritaire et qu'ils sont encore libres de les remplacer par les Réunions d'information que nous leur proposons. Par ailleurs, on voudrait nous indiquer, nous préconiser voire nous imposer les bonnes **méthodes qui inspirent d'ailleurs des évaluations** dans la foulée.

Dès le mois de mars 2018, le SE-Unsa avait manifesté son inquiétude concernant l'expérimentation de l'association **"Agir pour l'école"**. Nous pointions déjà les problèmes pédagogiques et organisationnels du protocole ainsi que l'extrême fragilité des cautions scientifiques de ce programme.

Puis des témoignages de pressions subies à Lille ou à Nice pour participer à cette expérimentation présentée comme "obligatoire", nous ont conduits à adresser un courrier au ministre avec le SIEN-Unsa. Une fois de plus, fin de non-recevoir et à la rentrée dernière, l'académie de Montpellier s'est avérée aussi touchée et les protocoles prévus pour la rentrée 2018 concernant des classes de GS, CP et CE1 (essentiellement en REP), ils entraînent à la conscience phonologique et à la fluence en lecture. Aujourd'hui, associés avec 12 autres organisations dont l'ICEM-pédagogie Freinet, le CEMEA, les Cahiers Pédagogiques, le SIEN, la Ligue de l'enseignement, etc., nous continuons de protester contre toute forme de contrainte portant atteinte à la liberté pédagogique des enseignants. Lesquels peuvent compter sur notre soutien. Nous sommes des professionnels concepteurs de nos enseignements dans le cadre des programmes nationaux et des projets d'école proposés par l'équipe pédagogique et adoptés par le conseil d'école.

Concernant les évaluations CP, à l'occasion de la première salve d'évaluations, les enseignants ont fait le constat de nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol. Très majoritairement, ils remettent en cause leur pertinence et leur utilité. Enquêtes et témoignages montrent que ces évaluations sont inadaptées aux jeunes élèves de CP et sont facteur de stress.

Les consignes officielles de passation, source de confusion et de difficultés, ont dû être adaptées le plus souvent par les personnels. De fait, les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accentuer le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes.

De surcroît, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une communication politicienne

Nous apporterons notre soutien à toutes les équipes en difficulté pour exercer leur libre arbitre sur ce point.

Pour la première session, à la suite d'une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves. A minima, le SE-Unsa souhaite qu'une compensation horaire soit également accordée pour la deuxième phase. Nous vous demandons de laisser les modalités au choix de nos collègues : sur les activités pédagogiques complémentaires, voire sur les animations pédagogiques, ou pourquoi pas une compensation financière en heures supplémentaires. Faut-il rappeler qu'il y a peu, les évaluations donnaient droit à des indemnités ? Une forme de reconnaissance bien légitime du temps de travail supplémentaire. Et puisqu'on nous demande des comptes sur ce plan-là aussi, nous nous sommes tournés vers le Se-Unsa au dernier conseil national pour mettre à la disposition des enseignants une application permettant de mesurer le temps de travail pris par les réunions en tous genres.

Le troisième point de notre intervention porte sur le projet de loi dite « de l'Ecole de la confiance », la mal nommée, qui avance au pas de charge contre l'avis unanime du Conseil supérieur de l'Education.

Les parlementaires se sont d'ailleurs emparés du dossier avec des propositions inacceptables. Un amendement du projet de loi a été déposé et crée des « établissements publics des savoirs fondamentaux ». Le directeur deviendrait une espèce de sous-chef du principal du collège... Si c'est ça le projet de Monsieur Blanquer pour faire évoluer la direction d'école, pour le SE-Unsa c'est NON... Nous combattons cet amendement qui émane d'une députée LREM, Cécile Rilhac, co-auteure du rapport flash sur la direction d'école pendant l'été 2018. La création de cet établissement était une des propositions de son rapport.

Un paragraphe de la conclusion de cet amendement prouve bien que nos élus sont très loin des réalités du terrain. Je cite : « Les tâches qui incombent aux directeurs d'écoles, sans aide administrative et avec très peu de décharges dans les petites écoles, pourraient ainsi être réparties entre le directeur-adjoint et l'équipe administrative du collège. »

Le SE-Unsa, la FCPE, la CFDT, et la FSU ont d'ailleurs immédiatement adressé un courrier aux députés pour demander le retrait de cet article inadmissible sur le fond comme sur la forme.

Rappelons tout de même que le gouvernement actuel a supprimé tous les emplois aidés "non-marchands". De ce fait, plus aucun directeur d'école ne bénéficie d'aide administrative. Depuis, les collègues sur ces missions sont en souffrance, en grande souffrance. Ils réclament du temps, un secrétariat administratif pérenne et une meilleure rémunération. Le ministre a enfin décidé d'ouvrir le dossier. Lors de l'agenda social du premier semestre 2019, nous opposerons à cette vision d'une direction externalisée, nos propositions pour renforcer les moyens des directeurs et de l'Ecole.

Outre le procédé désormais habituel pour JM Blanquer, d'annoncer avant de discuter, il y a, de fait, un "double risque majeur" : D'un côté, celui d'aller vers l'amendement présenté précédemment et de l'autre, celui de l'immobilisme qui voudrait surtout ne rien entreprendre par frilosité, laissant les directrices et les directeurs

à leur triste sort. Le Se-UNSA fait d'autres propositions sur la base de consultations menées, notamment avec Georges Fotinos et José-Mario Horenstein pour la Casden, mais aussi des mandats votés en congrès national en avril 2017.

Le SE-Unsa s'engagera pleinement dans ces discussions pour porter ses propositions sur 4 axes : conditions d'exercice, décharges d'enseignement, rémunération, et sur le fonctionnement de l'école.

Pour finir, nous voulons parler **inclusion scolaire**, car l'École n'a pas les moyens de ses ambitions. Pour dire les mots sans ambigüité, pour le Se-Unsa, l'inclusion scolaire est un problème mais c'est aussi LA solution.

Là oui, il faut prendre des mesures urgentes, et accélérer le rythme et les moyens ; car on ne saurait continuer de faire reposer l'inclusion sur des enseignants pas ou peu formés, sans personnel qualifié, pour assumer seuls le handicap d'enfants qui leur sont confiés dans leur classe. On ajoute à leurs difficultés, la culpabilité de ne pas parvenir à accompagner vers les apprentissages des enfants déjà en souffrance.

Alors jeudi 31 janvier, la proposition de loi "Pour une école vraiment inclusive" du député Christophe Bouillon consacrée à l'accompagnement des enfants en situation de handicap a été adoptée en première lecture.

Cette loi comportait trois pistes : garantir l'affectation d'une AESH à un enfant au plus tard le 45ème jour précédant la rentrée scolaire, des effectifs limités à 20 élèves par classe dans celles scolarisant des élèves en situation de handicap, et des améliorations du statut des accompagnants passant par une meilleure formation, et un recrutement en CDI sans passage par le CDD. Ces trois propositions ont été rejetées du texte final, dont nous ne connaissons pas encore le contenu exact. Les mesures ministérielles posent pour l'instant plus de questions qu'elles n'apportent de solutions.

Il est en outre impératif que le ministre clarifie son annonce sur la « fin des recrutements en contrats aidés... » En effet, cette accélération n'est pas prévue au budget 2019 et la transformation des 11 200 contrats aidés en 6400 emplois d'AESH, ne constitue nullement une accélération. Ce n'est que le maintien pour la 4ème année consécutive du plan de transformation initié par le précédent gouvernement. D'autre part, plus de contrats aidés, cela signifie-t-il qu'il sera également mis fin au 50 000 contrats PEC (dont le cadre réglementaire est celui d'un contrat aidé) recrutés en 2018-2019 ? Pour le SE-Unsa **cette annonce est un nouveau trompe l'oeil** du ministre : il faut mettre un terme à l'ultra-précarité en cessant le recrutement de tous les contrats aidés, PEC y compris, et donc annoncer le déblocage immédiat des moyens nécessaires au recrutement d'AESH. Il faut en finir une fois pour toutes avec la coexistence de deux statuts pour exercer une même mission, et le maintien d'un statut toujours ultra-précaire pour le métier d'accompagnant.

C'est le message que nous avons porté hier devant et en audience à la préfecture avec les AESH du Gard.

L'accès au temps complet est l'une des principales revendications du SE-Unsa pour les AESH. Le ministre vient tout juste d'annoncer que cette revendication serait en partie entendue. Mais elle ne concernera que les AESH exerçant dans ce dispositif PIAL dont on sait pour l'instant peu de choses.

Nous demandons la désignation d'un ou plusieurs AESH "référents" dans chaque département, chargés de fournir à d'autres AESH un appui dans l'accompagnement des élèves. C'est l'une des mesures qui figurerait au texte adopté aujourd'hui-même. Mais quelle sera la nature de cet appui ? De nombreuses questions restent là aussi sans réponse comme sur l'entretien avec les parents, les 60h de formation obligatoire pour tous les accompagnants recrutés.

Par ces annonces le ministre dit vouloir « La pleine reconnaissance des accompagnants comme professionnels à part entière des équipes éducatives, qui se traduira par une revalorisation de ce métier » : par sa mobilisation autour des AESH le 6 février en matière de **reconnaissance des AESH**, le SE-Unsa lui répond que tout reste à faire !

Je vous remercie de votre attention.